

**Avis n° 2010/06-14 relatif
à l'habilitation de l'École nationale supérieure du
pétrole et des moteurs (ENSPM dite IFP School)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations
--

Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM dite IFP School)

Vu le rapport établi par Renaud BALAGUER (rapporteur principal), Christian ROMBAUT (Membre de la CTI), Michel TROQUET (expert), et présenté lors de la séance plénière du 29 juin 2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (ENSPM) fait partie de l'Institut français du pétrole (IFP), établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle principale du ministère chargé de l'énergie. L'école est installée sur le site de l'IFP à Rueil Malmaison.

L'IFP est un organisme public de recherche, d'innovation industrielle et de formation intervenant dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'environnement. Il s'est donné 5 priorités stratégiques :

- Energies renouvelables : produire à partir de sources renouvelables des carburants, des intermédiaires chimiques et de l'énergie
- Production écoresponsable : produire de l'énergie en réduisant l'impact sur l'environnement
- Transports innovants : développer des transports économes et à faible impact environnemental
- Procédés éco-efficients : produire à partir de ressources fossiles des carburants et intermédiaires chimiques à faible impact environnemental
- Réserves durables : proposer des technologies respectueuses de l'environnement et repousser les limites actuelles des réserves d'hydrocarbures

L'ENSPM accueille des élèves ingénieurs d'autres écoles partenaires qui, par convention, viennent effectuer leur dernière année d'étude dans la formation dite par « apprentissage » et qui reçoivent le diplôme de leur école d'origine à la fin de la première année à l'ENSPM. Elle accueille aussi des ingénieurs diplômés et des titulaires de masters étrangers.

En 2009, la promotion comportait 316 élèves (dont 26 % de femmes) répartis ainsi :

- 154 français et 162 étrangers
- 127 apprentis, dont 22 étrangers
- 32 stagiaires de la formation continue dont 17 étrangers
- 157 étudiants dont 123 étrangers

La dernière évaluation de la CTI avait abouti à une habilitation pour trois ans à compter de la rentrée 2007, accompagnée des recommandations suivantes : harmoniser les maquettes et les durées de formation, clarifier les conditions d'exemption des stages, définir un référentiel de compétences, poursuivre la démarche qualité, prévoir un accueil linguistique et culturel français pour les étrangers, redéfinir les crédits ECTS. S'agissant spécifiquement de l'apprentissage, la CTI avait recommandé d'explorer d'autres méthodes que l'apprentissage pour assurer les parrainages industriels et de clarifier la situation juridique des apprentis à la fois salariés et étudiants (couverture sociale, droits d'inscription, régime de cotisations...)

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation des neuf spécialités de l'école, au titre de la formation initiale sous statut étudiant, en formation continue et par l'apprentissage, à compter de la rentrée 2010.

1/ Formation

L'ENSPM se considère comme une école qui apporte à des étudiants et professionnels du monde entier, une formation dans les domaines de l'énergie (pétrole, gaz, pétrochimie, motorisations, nouvelles technologies de l'énergie) répondant aux besoins de l'industrie et aux demandes de la société en particulier en matière de développement durable et d'innovation

Dans la perspective de la transition énergétique du 21^{ème} siècle, elle vise à préparer ses étudiants à être des acteurs et à réussir leur vie professionnelle par une formation métier polyvalente et une forte exposition internationale, en s'appuyant sur un l'ancrage industriel et sur l'environnement scientifique de l'IFP.

2/ Évolution de l'école, suivi des recommandations

La Commission constate que l'école a montré une écoute certaine de ses recommandations; elle signale toutefois les points suivants :

1. Elle prend acte de la modalité de délivrance des doubles diplômes dans la nouvelle maquette pédagogique.
2. Cependant, elle ne peut que constater que formation dominante aux élèves déjà diplômés des écoles françaises ou sur le point de l'être, relève plus d'une pédagogie de l'alternance que de celle l'apprentissage.

La CTI, en accord avec les organisations professionnelles et les associations et syndicats d'ingénieurs a établi un référentiel pour l'apprentissage, qui vise à en faire une voie nouvelle d'accès au métier d'ingénieur, principalement dédiée à un public nouveau, et donc dotée d'une pédagogie spécifique ; outre le fait qu'il est totalement conforme au Code du Travail (ex article R117-6), ce référentiel a conduit l'ensemble des écoles d'ingénieurs françaises à considérer l'apprentissage comme une modalité pédagogique spécifique et non comme une modalité de financement des études. La pratique de l'ENSPM si elle devait faire jurisprudence, conduirait à un recul majeur.

3. Par ailleurs, les modalités hors norme de délivrance du titre d'ingénieur à des diplômés étrangers non ingénieurs entraînent toujours une confusion entre diplôme national de master et titre d'ingénieur.

La CTI rappelle (extrait de R&O §B.III.6) que "*seuls les ingénieurs diplômés, au sens de la loi française, peuvent obtenir le diplôme d'ingénieur de spécialisation. Les élèves non diplômés ingénieurs obtiennent un certificat de l'établissement*".

3/ Synthèse de l'évaluation :

La CTI a noté les **points forts** de l'école

- Formation qui répond à un besoin de positionnement stratégique de la France dans la concurrence internationale sur la maîtrise de l'énergie.
- Formation qui répond à une réelle demande industrielle du secteur
- Lien fort avec le milieu professionnel
- Formation adaptée et de haut niveau
- Excellent environnement scientifique et technologique de la formation,
- Lien fort du personnel enseignant avec la recherche (Institut Français du Pétrole)

Les **opportunités** qui s'offrent à elle

- Le secteur de l'énergie toujours dynamique malgré la crise économique et pétrolière qui ne touche pas l'élite française et internationale.

Ses **points faibles**

- Un détournement de l'esprit de la formation par apprentissage,
- Des modalités de délivrance du diplôme d'ingénieur hors normes.

Et les **risques** qu'elle encourt

- Les appuis institutionnels et industriels puissants pourraient conduire à un certain immobilisme, la concurrence internationale a permis jusque là d'éviter ce risque.

En conséquence, la CTI donne **un avis favorable au renouvellement, pour 3 ans** à partir de la rentrée 2010, de l'habilitation de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs à délivrer le titre de :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, dans les 9 spécialités – Géosciences pétrolières – Géosciences et ingénierie de réservoir – Développement et exploitation des gisements – Énergie et procédés (nouvel intitulé) – Procédés et polymères (nouvel intitulé) – Énergie et motorisations et groupe moto propulseur (nouvel intitulé) - Énergie et produits (nouvel intitulé) - Énergie et marchés (nouvel intitulé) - Économie et management du pétrole, du gaz et de l'énergie.*

La CTI **recommande** à l'école de

- Déployer la démarche d'identification des compétences acquises en entreprise par les apprentis et d'établir des parcours mieux intégrés y compris pour le cursus suivi par la majorité des élèves étrangers
- Poursuivre la mise en œuvre d'une démarche qualité.

La CTI constate que ses recommandations récurrentes sur la forme des partenariats industriels et sur la délivrance du titre d'ingénieur aux élèves étrangers non diplômés ingénieur sont toujours sans effet, l'école et ses autorités de tutelle ne voulant (ou ne pouvant pas) les mettre en œuvre.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2010
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline that extends to the left and then curves back under the name.

Bernard REMAUD